

LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION PREOCCUPANTE

FICHE DE PRESENTATION DE LA FORMATION

« L'information préoccupante est une information transmise à la cellule départementale pour alerter le président du conseil général sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être. La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier. » Décret N° 2013 du 7 novembre 2013

L'Information Préoccupante est issue de la loi protection de l'enfance du 5 mars 2007. Ce dispositif a été renforcé par la loi protection de l'enfance du 14 mars 2016. Depuis, plusieurs bilans études, rapports (cours des comptes, défenseurs des droits, Inspection générale des affaires sociales etc....) dénoncent les difficultés de sa mise en œuvre, son manque d'efficacité sur le territoire nationale.

En Janvier 2021, à la demande du ministère des solidarités, la Haute Autorité de Santé diffuse un référentiel d'évaluation « cadre national de référence : évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger ». Depuis le 30/12/2022, « Cette évaluation doit être menée conformément au référentiel national » (décret n° 2022-1728 du 30 décembre 2022

Le traitement de l'information préoccupante requiert méthodes, connaissances théoriques et connaissance du contenu du référentiel de l' HAS . A travers cette formation, idf propose aux professionnels d'approfondir leurs connaissances et d'acquérir une véritable méthodologie de l'évaluation du danger ou du risque de danger. Cette formation en INTRA se construit en référence aux circuits et protocoles institutionnels existants.

Public : professionnels de l'action sociale, médicosociale et de l'éducation spécialisée.

Pré-requis : Avoir une fonction en lien avec le traitement de l'information préoccupante et le signalement

Objectifs de la formation :

- Définir et situer l'information préoccupante dans son contexte législatif
- Savoir évaluer et analyser une situation
- Savoir repérer les potentialités et les difficultés familiales y compris celle de la famille élargie
- Développer des techniques d'entretien dans le cadre d'un travail en contexte de non demande
- Recueillir et évaluer l'adhésion de la famille

Contenu de la formation :

Situer L'IP dans son cadre législatif

- La nouvelle définition de la protection de l'enfance issue de la loi du 14 mars 2016 : ce qui change dans le dispositif
- La définition de l'IP dans le CASF
- Le décret d'octobre 2016

L'évaluation du danger ou du risque de danger de quoi parle-t-on ?

- La subjectivité
- La méthodologie de l'évaluation
- Le cadre national de référence

Le rapport d'évaluation

Informations préoccupantes et communications des documents

- Les documents administratifs et judiciaires
- Conditions de leurs communications : à qui ? quand ? comment ?

Méthodes utilisées : Cette formation mobilisera plusieurs supports et méthodes :

- Apports théoriques issus des sciences humaines (psychologie, sociologie, psychosociologie)
- Travail en sous-groupe
- Atelier d'écriture
- Proposition d'outils d'évaluation

Modalités d'évaluation :

- **En ce qui concerne la satisfaction et la montée en compétence des stagiaires :**
 - Questionnaire sur les connaissances des professionnels au démarrage de la formation et à son terme afin d'évaluer la montée en compétence (évaluation quantitative et qualitative de la professionnalité)
 - Tour de table au démarrage (attentes, besoins en lien avec le thème et le contenu de la formation) et au terme de la formation (satisfaction des besoins énoncés sur le jour 1)
 - Bilan individuel de satisfaction portant sur l'animation pédagogique, les supports de formation
 - Au terme de la formation, un bilan global permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs généraux et opérationnels mentionnés en amont dans le programme de formation ajusté aux besoins et attentes du client.
- **Recueil des appréciations des institutions concernant la prestation et le partenariat avec idf:**

Questionnaire bilan de satisfaction et appréciation générale sur l'organisme de formation

Formation exclusivement en INTRA : Dates et devis, merci de contacter idf

Durée : 3 jours (1 jour = 6 heures de face à face pédagogique hors pause)

Délai d'accès : 3 à 6 mois. Cette échéance peut être aménagée en fonction de la demande du client

Modalités et délais d'accès :

- Formation en INTRA, déroulé de la formation dans les locaux du client
- Devis : Merci de contacter idf
- Dates de formation à définir entre idf et le client

Accessibilité des personnes handicapées : Toutes nos formations sont accessibles aux salariés ayant une reconnaissance MDPH. Préalablement au démarrage de la formation, Idf aura identifié les besoins spécifiques de chacune des personnes concernées et pris toutes les dispositions nécessaires à leur participation active (accessibilité locaux et matériels, supports pédagogiques etc...)

Mise à jour Janvier 2025